

# COMPTE RENDU

## de la réunion du 24 février 2020

Date de convocation du : 17 Février 2020

**Présents** : Madame CHEMINADE Anne-Marie, Monsieur BOISSET Sébastien, Madame FONTANAUD Cécile, Monsieur BENOIT Michel, Monsieur COUSSY Didier, Madame SOULET Marilys, Monsieur COUTURIER Yves, Monsieur RAYNAUD Patrick, Monsieur QUERAUX Nicolas, Madame BARDIN Geneviève,

Monsieur HAMON Yves, Monsieur DEGORCE Christian, Monsieur ESTEBAN Philippe, Monsieur GROLLEAU Jean-Claude, Madame LEAU Danielle, Madame DECHANT Jeannie, Monsieur LEBOURG Alain, Monsieur SPANJERS Henrick

### **Pouvoirs** :

Monsieur MATEOS Tiburce a donné pouvoir à Monsieur ESTEBAN Philippe

Monsieur GROLLEAU Laurent a donné pouvoir à Madame DECHANT Jeannie

**Absents** : Monsieur COHO Jean-François, Monsieur GIRARDOT Bernard, Monsieur ARLIN Jérôme, Madame PUYFAUD Anne-Marie, Monsieur MERCIER Laurent, Monsieur BAHUET Jean-Pascal, Monsieur PALOMBO Julien, Madame JULIEN Géraldine

**Excusés** : Monsieur MATEOS Tiburce, Madame BUERNE Corinne, Monsieur GROLLEAU Laurent

**Secrétaire de Séance** : Madame Cécile FONTANAUD

### **Vote du budget de la commune et celui du budget du lotissement de la garenne**

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **délibération D 2020 3 1 : Affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame CHEMINADE Anne-Marie, Maire  
Après avoir entendu et approuvé le 11 février 2019 le compte administratif 2019 de la commune d'Aunac sur Charente.

Statuant sur les chiffres du résultat d'exploitation et de la section d'investissement de la commune  
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement au 31.12.2019 de 229 339.84 €

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'investissement au 31.12.2019 de 22 772.04 €

**Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- affecté au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 206 567.80 €

- affecté au compte 1068 recettes d'investissement la somme de 22 772.04 €

**Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'investissement comme suit :**

- affecté au compte 001 recettes d'investissement la somme de 22 772.04 €

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **délibération D 2020 3 2 : Paiement d'un acompte de 30 % de la participation de la commune au SIVOM D'Aunac**

Madame le Maire fait part d'une demande du SIVOM d'Aunac concernant le paiement d'un acompte de 30 % sur la participation de l'année 2020.

Le montant de l'acompte calculé sur la participation 2019 est d'un montant de 39 022 €

Monsieur le Maire rappelle que les acomptes en l'attente du vote du budget primitif représenteront au maximum 30% de la participation financière annuelle de l'exercice précédent.

Il précise que le montant accordé sera repris au budget primitif de l'année en cours et qu'une régularisation de la participation annuelle sera ainsi opérée.

Les dépenses seront imputées à l'article 657358.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

- Accepte de mandater la somme de 39 022.00 € qui correspond à 30 % de la participation versée en 2019 au profit du SIVOM d'Aunac.

- S'engage à reprendre ce montant au budget de l'année 2020.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**délibération D 2020 3 3 : projet de bail ORANGE pour l'installation d'un relais sur la propriété communale du Lieu-dit "La Garenne Aunac" à AUNAC-SUR-CHARENTE.**

L'opérateur ORANGE a confié le développement de son réseau 3 et 4G sur le secteur d'AUNAC-SUR-CHARENTE (16460). Cette opération a pour but d'optimiser la couverture en téléphonie mobile et la mise en place du réseau Internet très haut débit sur le secteur.

La position géographique du terrain communal situé lieu-dit « La Garenne » cadastré ZC n°1, intéresse la société ORANGE pour l'installation de ce nouveau relais.

La surface dont ils ont besoin au sol est d'environ 70 m<sup>2</sup> et le loyer versé chaque année d'avance par Orange serait de 3000 euros annuel.

La société ORANGE fait son affaire personnelle de l'obtention des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à la faisabilité de ce projet.

Madame le Maire donne lecture du projet de bail. Ce dernier a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune loue à la Société Orange les emplacement techniques afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des Equipements techniques (station relais, un ou plusieurs supports d'antennes, des câbles et chemin de câbles, des armoires techniques, le tout relié aux réseaux électriques et de télécommunications).

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :***

- accepte les termes du bail rédigé sous la référence ND\_MP\_AUNAC\_SUR\_CHARENTE\_ORF - 00081988P1 entre la commune et la société ORANGE.

- donne pouvoir au Maire de signer le bail cité en référence.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Informations diverses :**

- PLUi : diagnostic du patrimoine bâti et identification de la zone urbaine des bourgs des 3 communes

- Elaboration du bureau de vote pour le 15 mars 2020

- Bornage des terrains OPH de la Charente

- Remplacement des compteurs linky en cours sur la commune